

LE BORN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU À 20 HEURES 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient Présents : MM. (Mmes) SABATIER Robert, NEGRO Jean-Luc, VIALADE Baptiste, CHEVRIER Magalie, SVOBODNY Pascal, DALLA BETTA Annie, GARDELLE Laurent, VACHIN Thierry, POUJOL Marie-France, MECH Marylène, CHAIRRUAU Richard, BARBE Mathieu, SENTENAC Valérie, GUEYNE Ingrid, RICHARD Roland.

Secrétaire de séance : Monsieur BARBE Mathieu.

.....

1. Élection de 3 délégués et de 3 suppléants pour l'élection des sénateurs

Ont été élus après présentation :

- Titulaires : Jean-Luc NEGRO, Marie-France POUJOL, Annie DALLA-BETTA
- Suppléants : Robert SABATIER, Marylène MECH, Richard CHAIRRUAU

2. Élections des délégués de la commune à la commission territoriale SDEHG de Villemur

Ont été élus après présentation

- Titulaires : Jean-Luc NEGRO et Robert SABATIER

3. Indemnités Maire et Adjoint

Ordinairement, seul le taux des adjoints est soumis au vote du conseil, le taux du maire étant d'office le taux maximum.

Cependant, M le Maire décide que le taux du maire sera lui aussi soumis au vote du conseil.

La commune comptabilisant plus de 500 habitants et les taux ayant été revus à la hausse depuis 2014, B.VIALADE présente 4 simulations :

- Simulation 1 : taux maximum pour le Maire et les adjoints
- Simulation 2 : maintien du taux actuel
- Simulation 3 : taux médian entre le taux actuel et le taux maximum
- Simulation 4 : taux médian hybride (taux du maire légèrement inférieur et taux des adjoints légèrement supérieur).

Les 4 simulations sont soumises au vote :

- simulation 1 : 0 voix
- simulation 2 : 1 voix
- simulation 3 : 12 voix
- simulation 4 : 1 voix

- 1 abstention.

A la majorité, la simulation 3 est adoptée.

M. le maire percevra donc une indemnité mensuelle de 1114,31€ brut et chaque adjoint percevra une indemnité mensuelle de 333,71€ brut.

4. Commissions communales

10 commissions communales sont créées :

- Urbanisme
- Travaux et bâtiments
- Ressources humaines
- Affaires scolaires
- Jeunesse
- Lien social et milieu associatif
- Développement durable
- Culture
- Finances
- Communication

Chaque élu est à minima inscrit dans une commission en fonction de ses compétences.

L'organigramme ci-joint permet de reprendre l'ensemble de ces commissions avec les élus concernés ; il permet également de définir le champ d'action de chaque adjoint.



QUESTIONS DIVERSES

A. Quel est le compte rendu du dernier conseil communautaire ?

Le dernier conseil communautaire a permis d'élire le nouveau président et les vice-présidents :

- JM. DUMOULIN (Villemur) : président (élu avec 23 voix pour, 6 voix contre, 2 blancs) ;
- C. MAUREL (Bessières) : 1^{er} vice-président
- I. GAYRAUD (La Magdeleine) : 2^{ème} vice-présidente
- T. ASTRUC (Layrac) : 3^{ème} vice-président
- S. BLANCHARD-ESSNER (Mirepoix) : 4^{ème} vice-présidente
- R. SABATIER (Le Born) : 5^{ème} vice-président
- JM. JILIBERT (Villematier) : 6^{ème} vice-président
- D. ROUX (Bondigoux) : 7^{ème} vice-président
- G. JOVIADO (Buzet) : 8^{ème} vice-président

B. Quelle sera la fréquence des conseils municipaux ?

La réglementation en vigueur impose 4 conseils municipaux par an. M. le Maire précise qu'il est parfois nécessaire de convoquer des conseils municipaux supplémentaires en fonction de l'actualité.

Après débat, il est convenu que le conseil municipal se réunira 8 fois par an (2 conseils municipaux par trimestre).

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 septembre 2020 à 20h30

C. Y aura-t-il maintien des festivités cette année ?

Vu le contexte sanitaire actuel, les fêtes ont été suspendues cette année. L'évolution des mesures sanitaires permettront d'envisager peut-être une fête réduite en fin d'été.

Affiché le

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER